

**COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
REUNION DU 25 NOVEMBRE 2017**

- Président** : **M. Laurent DESTRUMELLE**
- Présents** : **Mesdames et Messieurs
Véronique GUÉRIN, Myriam HUOT, PICARD Joëlle,
Nathalie GHYLLEBERT, Alain LELOUX, Jean CREMMER, Jean-
Pierre GIOT, Joëlle CHARTIER, Claude DEJENTE,, Bernard
BEAUJET, Norbert MORENVILLÉ**
- Absents Excusés** : **M. Jean-Yves BRETON ayant donné procuration à
Monsieur Laurent DESTRUMELLE,
M Stéphane SCHMITT ayant donné procuration à
Monsieur Jean-Pierre GIOT.
M. Daniel KOLEK**
- Secrétaire** : **Madame Véronique GUÉRIN**

1 – Procès-verbal :

Le Conseil Municipal adopte, à l'unanimité des présents, le procès-verbal de la précédente réunion.

2 – Auto-laveuse : achat et financement – Délibération 35-2007 – Nomenclature 7-1 :

Le Conseil Municipal :

- Prend acte que l'auto laveuse de la salle des fêtes Arthur Rimbaud, achetée en 2004 est hors service
- Après en avoir délibéré et à l'unanimité des présents :
- Décide l'achat d'une nouvelle auto laveuse
- Etudie les différentes propositions et retient celle de la société DEPHI pour la somme TTC de 2 880 €
- Dit que pour financer cet investissement, il convient de procéder à la décision modificative budgétaire suivante :

- Prélèvement de la somme de 3000 € du compte 2132, opération 613
- Affectation de la somme de 3000 € au compte 2188, opération 667.

3 – Vente d'une propriété communale – Délibération 36-2017 – Nomenclature 7-1 :

Le conseil municipal :

- Prend connaissance de la proposition d'un habitant du village de racheter une propriété communale située à Amagne, section AB N° 32 pour la somme de 25 000 €
- Après en avoir délibéré et à l'unanimité des présents :
- Accepte cette proposition,
- Charge le Maire d'entreprendre les démarches nécessaires en la circonstance,
- Autorise le Maire à signer toutes pièces administratives et comptables à intervenir et notamment l'acte notarié.

4 – Repas et colis de Noël – Délibération 37-2017 – Nomenclature 7-1 :

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité des présents :

- Fixe à 55 € maximum le prix du repas de fin d'année offert aux personnes âgées pour l'année 2017 et les années suivantes,
- Fixe à 35 € maximum le prix du colis de fin d'année offert à chaque personne âgée pour l'année 2017 et les années suivantes,
- Dit qu'en cas de modification du montant de ces prix, une délibération sera prise dans les délais impartis pour application l'année suivante.

5 – Désignation d'un membre auprès de l'Association Foncière d'Amagne – Délibération 38-2017 – Nomenclature 5-3 :

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité des présents :

- Désigne Monsieur Gérard GAILLOT en tant que membre auprès de l'Association Foncière d'Amagne, en remplacement de Monsieur Michel GIOT, membre démissionnaire.
- Dit que la présente délibération sera transmise aux services concernés.

6 – Enfouissement réseaux :

Monsieur le Maire a demandé un chiffrage pour des travaux d'enfouissement des réseaux pour l'année 2018. Ces travaux ne débuteraient toutefois qu'en 2019 en fonction des dispositions budgétaires.

7 – Relevé des travaux aux abords du Ruisseau de Saulces :

Monsieur le Maire informe l'assemblée que la clôture aux abords du ruisseau de Saulces a été remise en place mais qu'une partie du terrain a été érodée par le ruisseau. Il conviendra éventuellement de prévoir un échange de terrain pour remédier à la situation. En fonction du coût des travaux à intervenir, il y aura concertation pour décider ou non de modifier la configuration du terrain.

8 – Mise en accessibilité pour les personnes à mobilité réduite :

Monsieur le Maire informe l'assemblée que de nouvelles rampes répondant aux normes en vigueur seront installées pour l'accès à la Mairie.

En ce qui concerne l'Eglise il faudrait installer une dalle en pente douce au niveau de la marche de la porte d'entrée.

L'accès aux toilettes de la salle des fêtes Pierre Curie sera étudié et il sera réfléchi à la modification de la cuisine.

9- Courrier DRAC pour l'Eglise :

Pour la mise en place de vitraux, il conviendrait de vérifier les fondations de l'Eglise avec l'aide d'un maître d'œuvre. Ces travaux incombent aux communes et non aux associations, ceci pour l'obtention d'éventuelles subventions. Monsieur Cremmer souhaite qu'un courrier soit fait à la DRAC afin d'obtenir des informations complémentaires à celles indiquées dans le précédent courrier de la DRAC.

10 - PLUI : Projet d'Aménagement et de Développement Durable (P.P.A.D.) :

Monsieur le Maire remet à chaque conseiller un document de la Communauté de Communes concernant le projet d'aménagement et de développement durable (PPAD). Le débat concernant ce dossier est reporté à une date ultérieure, dans l'attente de la prise de connaissance des documents remis par les conseillers municipaux.

11 – Contrat dératissage – délibération 39-2017 – nomenclature 7-1

Le Conseil Municipal,

- Considérant que par délibération n°21-11 du 24 juin 2011 le conseil municipal avait retenu la proposition de l'entreprise SANEXO pour la dératissage du village,
- Considérant la nouvelle proposition commerciale de l'entreprise SANEXO pour le traitement de dératissage des fossés, des berges du ruisseau, du réseau d'égouts, de la station d'épuration, de l'école et des bâtiments communaux ainsi que pour la fourniture de 4 cartons de produit à fournir à la population, pour la période du 1^{er} novembre 2017 au 31 octobre 2018,

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des présents :

- Accepte la proposition commerciale de l'entreprise SANEXO pour le traitement de nuisibles pour la somme H.T. de 600 €, soit 720 € T.T.C.
- Charge le Maire d'entreprendre les démarches nécessaires en la circonstance et l'autorise à signer le contrat et toutes pièces comptables à intervenir,
- Dégage les crédits correspondants.

12 - Enquête publique : Projet Eolien de Mont-Laurent – Délibération 40-2017 – nomenclature 3-4

Le Conseil Municipal :

Vu l'arrêté préfectoral n° 2017-207 du 20 octobre 2017 portant ouverture d'une enquête publique relative à une demande d'autorisation unique d'exploiter une installation terrestre de production d'électricité à partir de l'énergie mécanique du vent regroupant cinq aérogénérateurs et un poste de livraison sur la Commune de Mont-Laurent (08310), présentée par la Ferme éolienne du Mont Louis,
Considérant que l'article 12 dudit arrêté stipule que le Conseil Municipal d'Amagne, est appelé à donner son avis sur cette demande d'autorisation unique dès l'ouverture de l'enquête publique,

Après en avoir délibéré par trois voix contre et onze absentions :

- **Emet un avis défavorable à cette demande d'autorisation unique**

13 – Informations de Monsieur le Maire :

Monsieur le Maire informe l'assemblée des points suivants :

- La signature de l'acte de vente concernant la propriété HUART est dans l'attente des signatures des héritiers de deux héritiers eux-mêmes décédés. Le notaire doit faire un courrier aux personnes concernées pour les relancer.
- Suite au refus de la commune d'Amagne de s'associer avec les communes de Lucquy et de Coucy pour l'installation d'une nouvelle station d'épuration, la Commune de Lucquy s'est rapprochée de celle d'Amagne pour un projet commun d'installation de panneaux photovoltaïques. Il faudrait, pour cette réalisation acheter un terrain à la SNCF qui n'est pas vendeuse actuellement. La Commune d'Amagne a relancé le projet sur les terrains du Conseil Départemental des Ardennes.
- Le promoteur a indiqué que la construction des maisons, lotissement « le Pré du Chêne » débutera au printemps 2018.

Ces informations données, Monsieur le Maire invite chaque conseiller à faire part de ses remarques et observations. Sont ainsi abordés les sujets suivants :

- Monsieur Chartier demande des informations sur l'agence postale communale, sur la pompe de relevage que l'entreprise RICHARD doit installer. Monsieur le Maire lui répond que l'agence postale communale ouvrira début 2018 et que la pompe de relevage sera installée dans le courant de 2018.
- Monsieur Chartier signale ensuite que le bas de la salle des fêtes Arthur Rimbaud se salit avec la pluie et qu'il faudrait mettre des cailloux.
- Monsieur Cremmer indique qu'une plaque d'égout est encore cassée avenue Pierre Curie. Monsieur le Maire répond que les employés communaux se chargeront de la réparation.

L'ordre du jour étant clos, la séance est levée à 10 h 45